

ALGER

Extract of Alger républicain



<http://alger-republicain.com/Revendication-pour-l-octroi-de-la.html>

Revendication pour l'octroi de la prime du sud Les syndicats rejettent l'instruction du Premier ministre

- Lutttes sociales en Algérie -
Publication date: vendredi 10 mai 2013

Description:

L'instruction de Sellal ne répond pas à toutes les revendications des travailleurs des régions concernées par les primes du Sud. Ils répliquent par le maintien du débrayage et le boycott des examens scolaires.

par Malika Ben

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Repris de Liberté du 8 mai 2013

L'instruction de Sellal ne répond pas à toutes les revendications des travailleurs des régions concernées par les primes du Sud. Ils répliquent par le maintien du débrayage et le boycott des examens scolaires.

La montagne a finalement accouché d'une souris. Tant réclamé, le document officiel prouvant la bonne foi du gouvernement quant à la satisfaction des revendications des travailleurs du Sud et des Hauts-Plateaux a finalement été rendu public. Les syndicats, qui ont été reçus au département de Baba Ahmed, ont eu droit à une copie. L'instruction officielle est donc tombée mais son contenu est loin de répondre aux aspirations et aux attentes des syndicats du secteur de l'éducation notamment.

On assiste à un remake de l'épisode du statut particulier amendé qui a soulevé le courroux des syndicats et mine à ce jour le secteur. L'instruction, authentique cette fois-ci, signée le 2 mai dernier par le Premier ministre et adressée aux membres du gouvernement, ne satisfait qu'à moitié les doléances des fonctionnaires concernés. Sellal donne le feu vert pour l'actualisation du calcul du régime indemnitaire institué à la faveur des décrets exécutifs du 12 janvier 1995 et du 25 octobre 1995, et ce, en fonction de la grille salariale des fonctionnaires instituée à la faveur du décret présidentiel du 29 septembre 2007. La mesure prend effet à partir du 1er janvier 2012. Le contenu de cette instruction est aux antipodes de ce que réclament les syndicats des régions concernées. L'Unpef cite une série de doléances, que la mesure du Premier ministre a complètement occultées.

"Les primes de zone ont été complètement ignorées alors qu'elles sont à ce jour calculées sur la base du salaire de 1989. L'instruction évoque uniquement l'indemnité d'excellence sans citer les catégories et les régions bénéficiaires. Elle n'évoque pas aussi la généralisation de cette prime vu que tous les fonctionnaires travaillent dans les mêmes régions et les mêmes conditions alors que certains en bénéficient, mais pas d'autres. Enfin, l'effet rétroactif devrait commencer le 1er janvier 2008 tout comme pour les autres primes et régime indemnitaire et non à partir de janvier 2012 comme énoncé dans le document."

Le syndicat lance un appel en direction du gouvernement "pour rattraper ces lacunes et de rendre justice aux fonctionnaires avant la promulgation des décrets, et ce, en vue de garantir la stabilité du secteur à l'approche des examens". De son côté, le Cnapest élargi, reçu dimanche par le ministère de l'Éducation, estime que les réponses de la tutelle par rapport aux nombreux dossiers soulevés "ne répond pas aux aspirations des enseignants du fait que les réponses de la tutelle sont toujours au stade de promesses. Ceci risque d'envenimer la situation à la veille des examens scolaires"

par **Malika Ben**

Repris de Liberté du 8 mai 2013